L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 12 SEPTEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modérés.
15 août—1m

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES.

BLANCHISSEUSE.

ON demande immédiatement une bonne BLANCHISSEUSE au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 7 sept—

A LOUER.

A LOUER — Trois splendides magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession donnée immédiatement ou le 1er octobre; loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Bayne, Denègre & Denègre, Bâtisse Denègre, 33 rue Carondelet.
13 août—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mlle Abbie Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,994—Division C.—Attendu que George W. Moore a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Abbie Moore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
9 sept—9 13 17

Succession d'Aspasie Eulalie La Villebeuvre, veuve de Samuel Jarvis Peters Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,977—Division B.—Attendu que Charles H. La Villebeuvre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme A. E. Peters Jr, décédée; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession de Gustave A. Seibert et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,119.—Division D.—Attendu que Catherine Elizabeth Seibert a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Gustave A. Seibert et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 sept—8 12 17

Succession de Mme Elizabeth Lane, femme de Francis Leibrook.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,951—Division C.—Attendu que Mme Mary Ann Lane, femme de Thomas M. Heatherton, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Lane, femme de Francis Leibrook, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
31août—31—5 9 sept

Succession d'Adolphe Ehret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,025—Division B.—Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Ehret, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 sept—6 10 15

Succession de Mme Charlotte H. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,863—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Seilles Kennedy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 sept—5 9 14

Succession de James T. Belknap.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,014—Division C.—Attendu que Mme Bettie Powell Belknap, femme de Marshall J. Smith, Jr., a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James T. Belknap, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
5 sept—5 9 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dûment nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Flüker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.
Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Députe Greffier.
Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.
14 juil—5 f en 30 i

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 39,784 — Division B — Jules Sarrazin et ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Préot Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—

R. J. Schreiner vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,457—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 sept—7 12 16

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 30 Juin 1893.

ACTIF.

Bills escomptés			$1,056,273
Bons des Etats-Unis	50,000 00		
Ville de la Nouvelle-Orléans, bonds 4 et 6 pour cent et Louisiane consols	583,350 00		
Autres bons et actions	149,387 50		
		782,737 50	
Maison de banque		100,000 00	
Prêts sur demande	710,734 12		
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00		
Change américain	150,833 89		
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	759,901 29		
		1,623,719 30	
Total			$3,572,730 67

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00		
Fonds de surplus	150,000 00		
		$650,000 00	
Profits nets non divisés		55,615 12	
Circulation		44,100 00	
Dépôts à retirer contre chèques		2,802,525 54	
Dividendes non payés		20,490 00	
Total			$3,572,730 67

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
JOHN F. FAHEY, Caissier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 SEPTEMBRE—CLASSE No 315
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
5	29	40	3	59	12	31	27	73	46	89	53	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et leur seulement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 11 septembre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU,
EDGAR PILIÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE ENORME sa franchise a été faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action..............$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt cinq ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.
PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, au Théâtre St-Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite comme foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures

[signatures]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—AU—
THÉATRE ST-CHARLES,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 SEPT. 1893.

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	...	20,000
1 Lot de	10,000,	...	10,000
1 Lot de	5,000,	...	5,000
2 Lots de	2,500,	...	5,000
5 Lots de	1,000,	...	5,000
25 Lots de	300,	...	7,500
100 Lots de	200,	...	20,000
200 Lots de	100	...	20,000
300 Lots de	60,	...	18,000
500 Lots de	40,	...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100,	soit	$10,000
100 Lots de	$60,	...	6,000
100 Lots de	$40,	...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20,	soit	$19,980
999 Lots de	$20,	...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un lot.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

La fabrique en vente en bloc comme établissement en entier.

Magnifique occasion

Comme placement rémunérateur.

—Dans l'affaire de—

J. & M. Schwabacher Ltd., vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 39,981 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La fabrique de biscuits et de candis etc., de Bernard Klotz & Co., limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve ou ailleurs, tous les comptes courants, comptes dûs, billets à recevoir et autre actif réalisable de cette corporation en sa possession ou autrement.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 sept 12—16 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil

—D'UN—

Vaste et Bel Assortiment de

MEUBLES DE MÉNAGE,

Se trouvant sur les lieux

No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St-Charles.

—Assortiment se composant de—

Divers très beaux ameublements de chambre à coucher avec armoirs à glaces, un très bel ameublement antique de chambre à coucher, magnifique ameublement de salon bois de cerisier, 10 pièces; une étagère en cerisier, un grand piano Steinway, casier à musique et tabouret de piano, plusieurs vases très fins, plusieurs peintures à l'huile très belles, gravures et un ameublement de salle à manger en chêne, vaissellier avec portes vitrées, une pendule antique française et plusieurs autres pendules, sommiers, oreillers et traversin en plumes, moustiquaires, etc., trois grands coffres en bois de cèdre, un pupitre en chêne avec bibliothèque, six belles bibliothèques en noyer, une grande bibliothèque en chêne, un assortiment vaste et varié de berceuses, chaises douces, etc., une machine à coudre, stores de fenêtres, rideaux, portières, écrans contre les moustiques, verrerie et vaisselle ainsi que d'autres articles de ménage.

Dans l'affaire de Peter R. Augeovich vs. Cristoph V. Kewenter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 39,978.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 20 septembre 1893, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, savoir:

Sur les lieux No 172 rue Constantinople, près de l'avenue St Charles, toute la propriété du défendeur renfermée dans cet immeuble, propriété énumérée et autre conformément à l'inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 sept—10 17 à date

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1893.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

DE TOUS LES ÉCRIVAINS FRANÇAIS DU XIXème SIÈCLE, PROSATEURS OU POÈTES, QUEL EST CELUI QUI VOUS PLAIT LE PLUS, ET POUR QUELLES RAISONS.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvré *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaitre sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

SEPTEMBRE 1893.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Armand, Marie (Mme)	Guichas, Léon
Arcueil, Marie Rose	Guillemin, (fils de Jean-Baptiste)
(Mlle)	
Albaret,	Jordan, Claude
Bosson, Armand Marie	Kohn, Alexandre
Barthe, Louis Joseph	Labourdette, Joseph
Bousigues, Auguste	Labrousse, Marcellin
Bonnemaison, Julie	Laborque, Jacques
Coussié, Augustin	Lemeure, Alcide
Carrazé, François	Médan, Michel
Chavin (Mme) née Bry	Toccanier, Philippe
Dufils, Michel	Wollfers, Alfred Daniel
Drogoul, Antoine	White (de la maison
Fachan, Henri	White & de Neveu

LETTRES.

Travers, Joseph

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. B. D'ANGLADE.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,009.—Division D.—R. W. Hall & Co., R. W. Hall et Lewis Imholte, Jr., vs leurs créanciers — Ordre de Cour.— Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de R. W. Hall & Co., et Richard W. Hall et Lewis Imholte, Jr., les membres de la dite raison sociale individuellement, soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, en son bureau, No 7 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI, 9me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Benjamin W. Kernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 sept—3f en 9 oct

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande vente par le Shérif Civil d'un vaste assortiment de meubles de valeur et presque neufs, tels qu'on en trouve dans un Club Social de premier ordre.

Le contenu entier et les installations, etc, des lieux occupés par le

CRESCENT CITY ATHLETIC CLUB,

No 18 rue Nord Remparts.

Consistant de nombreuses tables, grandes et petites, lounges, berceuses de fantaisie, chaises à bras, chaises de salle-à-manger en grand nombre, porte-chapeaux, casiers, ombrelles, miroirs, bureaux, porte-manteaux, devant de cheminée, rideaux de dentelle, portraits, gravures, lustres, lampes, presse à copier et table, pendules, nattes, statues;

—AUSSI—

Magnifiques comptoirs et étagères de buvette, glacière à bière et accessoires, etc.;

Verres assortis, Faïence et Porcelaine.

—ENCORE—

Nombre d'autres articles d'utilité et d'ornement.

—DANS L'AFFAIRE DE—

J. B. Joseph vs Crescent City Athletic Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,776—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 18 septembre 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 18 rue Nord Remparts.
Toute la propriété du défendeur, contenue sur les dits lieux, se composant des articles ci-dessus énumérés et d'autres, le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 sept—6 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du troisième district.

Mutual Building and Homestead Association vs J. F. Wingrave.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,835.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain et une certaine portion de terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y sont: y appartenant ou en faisant en quelque sorte partie, situés dans le Troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet désigné par le No municipal No 614, borné par les rues Espagne, Villeré et Robertson et l'avenue Washington. Le dit terrain est désigné par le No neuf sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 28 février 1879, et mesurant trente trois pieds trois pouces de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur. Et ladite portion de terre formée partie du terrain No Dix, et mesure, plus ou moins, vingt six pieds de façade sur ladite rue Espagne, sur cent quatre pieds de profondeur, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1879. Ladite portion de terrain est bornée du côté de la rue Robertson, par le reste dudit terrain No Dix, et de l'autre vers la rue Villeré par le terrain No Neuf ci-dessus décrit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Sixième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,765.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Mme Mary J. Finegan, son épouse.

Finlay & Brunswig, une maison de commerce composée de Geo. R. Finlay et Lucien N. Brunswig, vs Leo C. Peres et Mme Mary Jane Finegan, son épouse, in solido.

Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—No 22,547.

Le même vs le même; même Cour No 22,547.

Finlay & Brunswig vs Leo C. Peres et Wm. H. Finegan, in solido.

Seconde Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 15,165.

Le même vs le même; même Cour No 15,165.

EN VERTU DE TROIS WRITS DE FIERI facias et de deux alias writs de fieri facias à moi adressés, respectivement, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et les Honorables Première et Seconde Cours de Cité de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Deux terrains** avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 187 borné par les rues Octavie, Laurel, Constance et l'avenue Peters, désignés comme les terrains Nos 35 et 36 et mesurant, chacun, trente pieds de façade rue Octavie, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds et trois pouces.

2° **Un lot de terre** avec les améliorations dans le même district et ilet, désigné comme lot No 19 mesurant trente pieds de façade à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

3° **Deux lots de terre** et améliorations dans le même district et dans l'ilet No 305 borné par les rues Perrier, Coliseé, Joseph et Octavia, désignés par les Nos 12 et 13 mesurant soixante pieds de face à la rue Perrier sur cent huit pieds de profondeur.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 août—11 18 25—sept 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Premier District, faisant face au "Lee Circle"

La Germania Savings Bank vs Marie B. Manning, femme de Edward T. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,332.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre irrégulière, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre le Tivoli Circle, les rues St-Charles, Delord, Calliope et Carondelet, mesurant quatre-vingt-deux pieds dix pouces et quatre lignes de face au Tivoli Circle; cent pieds trois pouces quatre lignes sur la limite inférieure; cent-dix pieds sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue St Charles, et cent vingt pieds onze pouces sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Delord.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er sept—1 8 15 22 29—oct 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffre suivants, à savoir;

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci;

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.
Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.
H. MESSONNIER, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habernicht et Henry Bentz soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Messonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.
Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.
Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.
ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI.

Meubles de maison, Vins, Bois, Pistolets, etc.

Succession de Jean Pierre Borie.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,940.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur—Bureau No 129 rue Commune—MERCREDI, 20 septembre 1893 à 10 heures A. M. précises, il sera vendu aux Nos 26 et 26½ rue St Bernard, coin Solidelle, en vertu et conformément à un ordre émis par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 8 septembre 1893, pour le compte de la dite succession, à savoir—

Le contenu du dit local consistant en meubles de maison et de cuisine, pistolet, vins, bois de corde, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. B.—La propriété foncière sera vendue dans un avenir prochain.
10 sept—10 13 17 au 20 inc

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double en Bois Désirable,

Nos 196 et 196 1/2 rue Miro,

Entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Denise Douce.

No 39,584—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friederichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 2 août 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en bois désirable, Nos 196 et 196 1/2 rue Miro, entre Dumaine et Ste-Anne, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans une bâtisse à deux étages détachée dans le fond, allées de côté, citernes et cours à l'arrière de chaque corps de logis. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Tonti, Dumaine et Ste-Anne, mesurant 30 pieds 2 pouces face à la rue Miro sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant partie du lot de terre désigné par le No 13 sur un plan dressé par C. Giroux, le 10 janvier 1853, déposé au bureau de E. Barnett, anciennement notaire en cette ville. Toujours d'un bon rapport et situé dans un voisinage tranquille et convenable.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un an après la date d'adjudication, représenté par un billet et garantie par lien et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant Emile J. Barnett notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple de Résidence,

Avenue Peters, entre les rues Octavie et Green.

Dans l'Affaire des Mineurs de Samuel Bell.

No 15,157—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour susdite, Division C, maintenant absent en congé, en date du 4 septembre 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters, rues Octavie, Green et St George, mesurant 30x110. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, avec trois chambres, hangar, etc., dans un district s'améliorant continuellement.

Conditions.—Comptant et l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1893, et faire le dépôt usuel de 20 pour cent pour lier la vente.
Acte de vente pardevant R. P. Upton, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

BANQUES.

Etat de situation semestriel

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 juin 1893.

ACTIF.

Meubles et installations		$750 00
Actions et bons		516,277 67
Prêts (garantis par collatéraux)		276,957 90
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)		425 958 00
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)		749,171 85
Comptant	296,268 64	
Items comptant	4,633 70—	300,902 34
Total		$2,270,017 76

PASSIF.

Capital payé		$100,000 00
Profits indivis		166,003 63
Savoir: Gains après taxes payées et dépenses courantes	50,410 90	
Moins $25,088 73 payés aux déposants pour intérêt et $4,000 00 aux actionnaires	29,088 73	
Réserve des profits de cette année	21,352 17	
Ajoutez profits indivis existant 31 décembre 1892	144,651 46	
Total de la réserve à date	166,063 63	
Dû à 6507 déposants		2,003,854 13
Dividendes non réclamés		160 00
Total		$2,270,017 76

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.
G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, le 30 juin 1893.
FRED. ADOLPH, Notaire.

Correct—Attesté:
J. E. MERILH.
A. VIZARD.

Le dividende semestriel habituel de Quatre Dollars par action a été déclaré payable à la dernière réunion du Board et est maintenant payable sur demande. 1er juil—

ETAT DE SITUATION

—DE LA—

BANQUE DU PEUPLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, vendredi soir, 30 juin 1893.

Comptant	$ 506,703 28	
Change	62,333 15	
		$ 569,036 43
Prêts sur demande	$ 617,806 19	
Escomptes	888,350 02	
		$1,506,156 21
Actions		56,172 50
Propriétés foncières		40,043 00
Taxes		27,000 00
Total		$2,198,408 14
Fonds-capital		$300,000 00
Profits non divisés		290,429 88
Dépôts individuels		1,605,198 26
Dividendes non payés		2,780 00
Total		$2,198,408 14

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1893.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1 juil—2f

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 26me jour de juin 1893.

ACTIF.

Propriétés foncières	$93,550 00	
Bons de ville et autres	88,685 00	
Actions	25,196 50	
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	$1,409,952 21	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	584,969 75	
		1,994,921 96
Papiers suspendus. évalués à		13,946 24
Prêts sur demande	$854,164 43	
Change à vue	401,365 03	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	764,590 99	
		2,020,120 45
Total		$4,236,420 15

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	110,005 87
Dividendes non payés	56,366 00
Dépôts à retirer contre chèques	2,661,488 28
Circulation	8,560 00
Total	$4,236,420 15

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDWARD TOBY, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Fait et signé sous serment devant moi le vingt-sixième jour de juin 1893.
A. G. LA PICE, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1893.
A une réunion régulière du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende de QUATRE DOLLARS par action a été déclaré payable sur demande.
28 juin—1f EDW. TOBY, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage dans le Sixième District.

RUE JENA,

Entre Constance et Laurel.

A L'ENCAN.

Succession de Marie Jeanne Pizeros ou Jeanne Pizeero.

No 39,823.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur, Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 4 septembre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet désigné par le numéro 175, borné par les rues Jena, Cadix, Laurel et Constance. Le dit terrain porte le No 24 et mesure 30 pieds de façade rue Jena, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage ayant quatre chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent, l'en du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 sept—9 13 20 27—oct 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double dans le Troisième District.

Nos 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, entre Kerlerec et Colombus.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39 652—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles,** rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1893, la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Kerlerec et Colombus, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 104 pieds d'un côté et 104 pieds 5 pouces de l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que la défunte, Philomène Pavageau, a acquise avant son mariage avec ledit M. J. Piron, par achat de la Société Catholique pour l'Instruction des Orphelins Indigents, par acte passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, le 28 février 1866. Les améliorations consistent en une jolie résidence à deux corps de logis, connue par les numéros municipaux 344 et 344 1/2 rue Villeré, côté nord, et ayant dix chambres, cuves, lieux d'aisance, etc, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, à un an ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur en billets d'acquéreur, divisés en coupons et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par actes hypothéquaires, de non aliénation, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assurera les bâtisses sur la dite propriété pour le montant des dits billets et fera le transfert de la police d'assurance au porteur des dits billets, et de plus devra assumer et payer en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

L'acquéreur est requis de faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du montant de son enchère pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20 27—oct 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'entrepreneur de pompes funèbres.

Chevaux, Voitures, Buggies, Harnais, Selles, Brides, &c.

Succession de Myrtil Jos. Piron et Philomène Pavageau.

No 39,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 155 rue de la Commune SAMEDI, 16 septembre 1893, à 10 heures A. M. précises, il sera vendu au No 334 rue N. Remparts, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 août 1893, pour le compte de la dite succession, à savoir:
Une paire de chevaux bais.
Une paire de chevaux gris.
Une jument sorrel.
Une jument grise, 15 mains de hauteur, âgée de 5 ans.
Deux voitures neuves.
Voitures, buggies, selles, brides harnais simple et double, fluide pour embaumer, wagons d'entrepreneur de pompes funèbres, cercueils, tabourets pour cercueil, meubles de bureau, etc., etc.
Conditions—Comptant, billets des Etats-Unis.
5 sept—5 6 13 14 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison, Bijouterie, ets.

72 actions du fonds-capital du Crusader Publishing Co., Limited.

Succession de Myrtil Piron et Philomène Pavageau.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 39 652.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—LUNDI, 18 septembre 1893, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 344 1/2 rue Nord Villeré en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 août 1893, pour le compte de la dite succession.—Le contenu du dit local comprenant meubles de maison et de cuisine, bijouterie, etc.

—AUSSI—

72 actions du fonds-capital du Crusader Publishing Co., Limited.
Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis.
5 sept—5 6 13 16 17 18

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCK
ENORME
—DE—
MEUBLES
NEUFS.

Succession de William B. Ringrose

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 39,931

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. N. H. Rightor, juge, en date du 2 septembre 1893, je vendrai sur les lieux, au coin des rues Camp et Poydras, à partir de JEUDI, 14 septembre, à 11 h. du matin, et ensuite tous les jours, jusqu'à l'entière disposition des meubles suivants, savoir:

Un grand assortiment varié de meubles de grande valeur provenant des premières fabriques de l'Amérique, comprenant meubles élégants de salon et de salle de réception, magnifiques meubles de chambre à coucher, bibliothèques, chiffonnières, bureaux, chaises de fantaisie pour salon, lits se repliant sur eux-mêmes, sofas, porte-chapeaux, fauteuils pour vestibule, articles en cuir pour bibliothèque, meubles en paille, glaces, devantures de cheminée, tableaux, et toute espèce d'articles d'ornement qui se trouvent dans les grandes maisons.
Le tout selon l'inventaire,
Conditions—Comptant.
3 sept—3 10 14

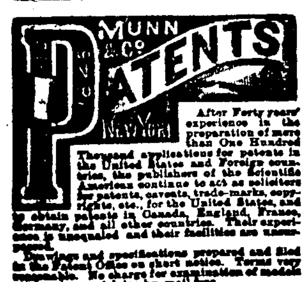

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
Handbook about patents ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Robain Fortier et als. vs. les Mineurs Fortier.

No 39,338—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 11 octobre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 24 août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B, et d'un ordre signé le 4 septembre 1893 homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 30 août 1893, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain terrain situé dans le Premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Prytanée, Camp Thalie et Melpomène, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 70 de la rue Prytanée, et mesurant 21 pieds de façade rue Prytanée, sur une profondeur de 80 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain terrain situé dans le Sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Valence, Chestnut et Bordeaux, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 498 et 500 rue Chestnut, et mesurant 40 pieds de façade rue Chestnut sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit payable en billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les améliorations devront être assurées et les polices d'assurances transférées à ou aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1893, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.
Les actes de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 sept—9 16 23 30—oct 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en Bois à Deux Etages,

Et un Cottage Double en Bois,

283, 283 1/2 et 285 rue Dumaine.

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Jacob Imhof.

No 39,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 octobre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre signé le 1er août 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Division C., actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci dessus, la propriété décrite ci après, à savoir—

1° La belle résidence en bois à deux étages, Nos 285 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Claiborne et Derbigny, ayant une large galerie en fer, environ 9 chambres aux premier et second étages et une grande entrée sur le côté pour la voiture; cour pavée, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3 et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Le cottage rémunératif double en bois, 283 et 283 1/2 rue Dumaine, adjacent à la propriété décrite ci dessus, ayant 5 chambres, allée et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 31 pieds 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ces propriétés sont dans un bon voisinage, à proximité des chars urbains, des marchés, des écoles et sont bien louées.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 an ou 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devront être tenues assurées et les polices transférées au détenteur ou détenteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.
Actes de vente pardevant F. Adolph, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire du mineur Effie Davidson Devau.

No 39,757 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 27 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour ci-dessus, Division D, signé le 23 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains dans le Septième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Millaudon, Clinton, Commerciale et Macarty, désignés par les Nos 21 et 22, et mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue Millaudon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; et l'acquéreur paiera les taxes de 1893; 20 pour cent comptant requis au moment de la vente
L'acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26août—26 sept 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles Productifs

Et excellemment situés,

Dans le Troisième District.

Bague en diamant, montre en or, Argenterie et meubles de Ménage.

Succession de Joseph Magioni.

No 39,587.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 13 septembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division B, en date du et signé le 8 août 1893, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage double en bois, bien situé et à un étage avec mansarde, Nos 374 et 374 1/2 rue Royale, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, La paix et Français, ayant 4 chambres, allée de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 28 mai 1828, et mesurant, au pied français, 30 pieds de face rue Royale, sur 80 pieds de profondeur; borné d'un côté par le terrain No 4, à l'arrière par le terrain No 6 et à gauche par la propriété actuellement ou anciennement appartenant à Louis Grossman. Il est situé dans un bon voisinage, en face du Parc Washington; il y a devant un chemin de fer, et à proximité, des églises, des écoles, des marchés.

2° Les cottages doubles solidement construits, à un étage avec mansardes, Nos 25 et 27 rue Montégut, dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Montégut, Clouet, Chartres et Levee, ayant 6 chambres, citerne, allée, etc, de chaque côté. Le terrain mesure 42 pieds 6 pouces de façade rue Montégut sur 92 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Il est près de la rivière; des chemins de fer passent près et n'est jamais sans de bons locataires.

Aussi, le même jour, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, 14 rue Carondelet, entre Canal et Commune,

Une bague en diamant, une montre en or, de l'argenterie, des meubles de ménage, des lorgnons de spectacle, un revolver.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux. Pour les effets immobiliers, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets; et les taxes dues, et exigibles en 1893, assumées par l'acquéreur, en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication requis des acquéreurs au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Theo. Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de fret non réclamé à l'entrepôt du Texas & Pacific R. R. Co., en vertu de l'acte No 124 de 1890.

Deux carloads de minéral magnèse, poids à peu près 30 tonnes.—Vendu pour payer le fret et charges, en vertu de l'acte No 124, de 1890, lois de la Louisiane.

Sans réserve. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 16 septembre 1893, à 10 1/2 heures A. M. en vertu d'un ordre du Texas & Pacific R. R. Co., à leur entrepôt au pied de rue Terpsichore, pour le compte de qui cela peut concerner, en vertu de l'acte No 124 de 1890, concernant le fret non réclamé, il sera vendu—

Deux carloads de minéral magnèse de 30 tonnes plus ou moins.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6 sept—6 10 13 à date.

ETAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39,805—Division D—Jules G. Prosdame vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G. Prosdame soit convoquée et tenue pardevant Fred Dolbet, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St-Charles, dans la Bâtisse Maçonnique, en cette ville, commençant le mardi, 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 7 août 1893.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 août—5f au 12 sept

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12,448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter: Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire: Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire: Primes remboursés et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3,184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 65	
Taxes et licences	12,465 33	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$66,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman)	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle Orléans, 18 janvier 1893.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
Nlle-Orléans, Lne, 2 janvier 1893
(Signé): FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
		$251,255 34
A ajouter: Primes non expirées de 1891		44 850 20
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,084 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,887 95—	13,196 23
Fonds de surplus, 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29—	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6,481 69	
	$65,824 67	$65,824 6

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49,004 92
Prêts sur nantissement	4,475 66
Prêts sur hypothèques	2,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.
FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING,	J. B. MEYERS.
J. HASSINGER,	A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD,	GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER,	JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH,	D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES,	M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN,	EMIL WEBER.
A. THIESEN	

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES ...

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, State of Louisiana, City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for this city and the parish of Orleans State of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, [and of Act No 36 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof; to contract, sue and be sued; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor, to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana, all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferrable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfill the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, when ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President, Walter Hernandez Vice President, and Charles Hernandez, Secretary Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with the assent of a majority of the stockholders, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.
Original signed:
JOS. HERNANDEZ
and others
H. P. LABATUT,
JAS. J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited, was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.
New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed: JOS. BATT.
[Seal] R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited", on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.
As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY, Not. Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30i

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.
Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.
La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'application, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 6 nov—

THE NEW ORLEANS BEE.

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1 cents.